



MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 40/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Convocation en date du 16/08/2024

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

OBJET : CONTRAT ADHESION REVOCABLE A L'ASSURANCE CHÔMAGE

Monsieur le Maire indique que suite au recrutement du personnel en contrat à durée déterminé, il serait souhaitable d'adhérer à l'assurance chômage.

Monsieur le Maire présente les principes du contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage :

- adhésion d'engagement de 6 ans, renouvelé par tacite reconduction, sauf dénonciation formulée un an avant la fin du contrat ;
- l'adhésion concerne tous les agents non titulaires et non statutaires ;
- une période de stage de 6 mois à compter de la date de signature du contrat s'applique. Durant cette période, l'employeur public verse les cotisations dues mais continue d'assurer l'indemnisation des agents dont la fin de contrat intervient au cours de cette période.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce contrat d'adhésion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve le contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage ;**
- **autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 30 août 2024.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

